

VILLE DE ROUSSILLON
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Présents : DURANTON Robert, PEY René, BONNET Josette, ROUSVOAL Marc, HAINAUD Marie-Christine, CANARIO Jean-Claude, TORSIELLO Pascale, BREYSSE Hubert, BOUSSARD Gérard, GUILLERMO Evelyne, GIOVANELLI Alain, IMBLOT Anne, ANDRE Jean-Luc, HARO Alexandre, TOPAL Yasin, LOUCHENE Haquime, DIARRA Maryam, GIBERT Stéphane, KREKDJIAN Béatrice, GALLIFFET Jean Claude.

Pouvoirs : ROTTINI Patrick donne pouvoir à ROUSVOAL Marc, GUYON Martine à BONNET Josette, LINOSSIER Nathalie à HARO Alexandre, MARTY Sophie à CANARIO Jean-Claude, DURAND Annick à PEY René, BATARAY Zerrin et PERNOT Bernard à DIARRA Maryam.

Absentes : DOREL Brigitte, GUILLOT-PATRIQUE Doriane

Désignation du secrétaire de séance.

Mme Josette Bonnet est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 31 mars 2022

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

N°2022-21 : Règlement d'attribution et de versement des subventions communales aux associations

Il est proposé d'adopter le règlement d'attribution et de versement des subventions communales aux associations.

→ **Le Conseil municipal à la majorité, adopte, ce règlement.**

Vote	Nbre de Voix	Elus
Pour	21	
Contre	5	PERNOT Bernard, BATARAY Zerrin, DIARRA Maryam, LOUCHENE Haquime, KREKDJIAN Béatrice
Abstention	1	GIBERT Stéphane

N°2022-22 : Vote de subventions aux associations

→ **Le Conseil municipal, à la majorité, attribue un montant de 10 200 € de subventions de fonctionnement réparties entre 21 associations non conventionnées, dans le cadre des crédits inscrits au budget 2022.**

Il est précisé qu'une prochaine session de vote de subventions sera présentée d'ici la fin de l'année pour les associations n'ayant pas encore présenté de demande.

Vote	Nbre de Voix	Elus
19 associations		
Pour	21	
Contre	3	PERNOT Bernard, BATARAY Zerrin, DIARRA Maryam
Abstention	3	LOUCHENE Haquime, GIBERT Stéphane, KREKDJIAN Béatrice
Association de l'Édit de Roussillon	M. Rousvoal, membre du bureau de l'association, ne prenant pas part au vote.	
Pour	20	
Contre	3	PERNOT Bernard, BATARAY Zerrin, DIARRA Maryam
Abstention	3	LOUCHENE Haquime, GIBERT Stéphane, KREKDJIAN Béatrice
Association des marcheurs du Pays Roussillonnais	M. Galliffet, membre du comité de direction de l'association, ne prenant pas part au vote	
Pour	21	
Contre	3	PERNOT Bernard, BATARAY Zerrin, DIARRA Maryam
Abstention	2	GIBERT Stéphane, KREKDJIAN Béatrice

N°2022-23 : Centre social - convention jeunesse année 2022

La convention 2022 définit un objectif en termes de maintien des effectifs et confirme les trois axes opérationnels suivants :

- Animation du Conseil Municipal Jeunes
- Animation de l'espace Ado'cité
- Créer du lien et favoriser la participation des jeunes à la vie locale

Pour l'année 2022, la Ville a maintenu l'engagement financier au bénéfice du Centre social sur le volet jeunesse, pour un montant de 80 000 €.

→Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention jeunesse du centre social.

Vote	Nbre de Voix	Elus
Pour	27	
Contre		
Abstention		

-N°2022-24 : Rhodia club Omnisports, mini-section et Olympique Salaise Rhodia-convention d'objectifs et de financement, année 2022

La participation pour la Ville de Roussillon reste stable, à savoir 52 000 € pour l'Omnisports, 10 000 € pour la Mini-section. Elle intègre également une subvention de 7 000 € pour l'Olympique Salaise Rhodia.

→Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement du Rhodia club Omnisports, de l'Olympique Salaise Rhodia, et de la Mini-section, entre les communes de Roussillon, Péage-de-Roussillon, Salaise-sur-Sanne et St Maurice l'Exil, pour un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Vote	Nbre de Voix	Elus
Pour	27	
Contre		
Abstention		

-N°2022-25 : Bus France Service - convention année 2022

Dans le but de favoriser l'accès aux services publics des habitants des quartiers Politique de la Ville, et les accompagner dans leurs démarches auprès des organismes (CAF, CARSAT, CPAM...), il convient de renouveler la convention pour l'année 2022.

Celle-ci prévoit, notamment le stationnement du « Bus France Services » sur la Place de la République, le mercredi de 9h à 12h00 les semaines paires.

→Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de la convention de partenariat et de financement avec le PIMMS de l'Isère, pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2022.

Vote	Nbre de Voix	Elus
Pour	27	
Contre		
Abstention		

-N°2022-26 : Convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Jacques

La convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Jacques arrivant à expiration le 31 août 2022, il convient de la renouveler pour une durée de 3 ans.

Pour l'année scolaire 2022/2023, le forfait s'élève à 1 021 € pour un élève en élémentaire et à 1 865 € pour un élève en maternelle,

→Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention d'une durée de trois ans.

Vote	Nbre de Voix	Elus
Pour	24	
Contre		
Abstention	3	PERNOT Bernard, BATARAY Zerrin, DIARRA Maryam

-N°2022-27 : Demande de subventions - mur des remparts

En 2021, une partie du mur des remparts, constitué de galets, situé dans le quartier historique de Roussillon, s'est effondrée. Le coût de sa remise en état est estimé à 30 000 € HT.

→Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de l'Isère pour la refonte du mur.

Vote	Nbre de Voix	Elus
Pour	27	
Contre		
Abstention		

-N°2022-28 : Demande de subventions - extension vidéo protection - programme 2022

Afin de renforcer le système actuel de vidéo protection, un programme pluri annuel d'investissement sera proposé, sur la durée du mandat.

Pour 2022, l'accent sera mis sur la sécurisation du poste de police municipale et des sites accueillant les scolaires : les rues adjacentes à la Cité scolaire (rues Victor Hugo, Lamartine, Verguin et avenue du lycée), le gymnase Baquet et le stade de la Terre Rouge. Ce programme est estimé à 70 082,88 € HT pour 11 nouvelles caméras.

→Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels, en particulier l'Etat et la Région.

Vote	Nbre de Voix	Elus
Pour	23	
Contre		
Abstention	4	PERNOT Bernard, LOUCHENE Haquime, BATARAY Zerrin, DIARRA Maryam

-N°2022-29 : Garantie d'emprunts souscrits par la SA Dauphinoise pour l'Habitat - opération Chassagne Vill'Art

Le bailleur social Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) a sollicité la garantie d'emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant global de 4 697 546 €, destiné à financer le programme immobilier *Chassagne Vill'art*, composé de 39 logements locatifs sociaux en collectif, actuellement en cours de construction à l'angle de l'avenue du lycée et de l'avenue Gabriel Péri, lieudit Chassagne.

→Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, accorde une garantie, à hauteur de 35 %, de l'emprunt d'un montant de 4 697 546 €, souscrit auprès de la caisse des dépôts, en vue de financer cette opération.

Vote	Nbre de Voix	Elus
Pour	22	
Contre		
Abstention	5	PERNOT Bernard, BATARAY Zerrin, DIARRA Maryam, GIBERT Stéphane, KEKDJIAN Béatrice

N°2022-30 : Demande de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roussillon approuvé le 26 janvier 2016 et modifié le 30 juin 2017

➤ Point retiré de l'ordre du jour.

-N°2022-31 : Acquisition à l'euro symbolique du bâtiment « La Goutte de Lait » à l'association des anciens salariés de Rhône Poulenc Textile

L'association des anciens salariés de Rhône Poulenc Textile, propose à la Ville de Roussillon, l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle qui accueille :

- le Rhodia forme
- une salle de réunion, mise à disposition du Club cyclotouriste roussillonnais,
- un garage utilisé par le Comité Inter-Etablissements Rhodia au profit de son Cercle mécanique.

→Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement pour l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle bâtie BR 62, d'une contenance de 1602 m², appartenant à l'association des anciens salariés de Rhône Poulenc Textile.

Vote	Nbre de Voix	Elus
Pour	24	
Contre		
Abstention	3	LOUCHENE Haquime, BATARAY Zerrin, DIARRA Maryam

-N°2022-32 : Système National d'Enregistrement (SNE) de la demande de logement social

Afin que le CCAS puisse continuer à enregistrer les demandes de logement social dans ce système national, il convient de renouveler la convention de 2015, signée avec le Préfet de l'Isère.

→Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Vote	Nbre de Voix	Elus
Pour	27	
Contre		
Abstention		

-N°2022-33 : Composition du Comité Social Territorial (CST)

Le Comité social territorial (CST) remplacera le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail à l'issue des prochaines élections professionnelles en décembre 2022.

Dans ce cadre, après concertation avec les organismes syndicaux,

→Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-de créer un CST, composé de 8 représentants titulaires : 4 représentants du personnel et 4 représentants de la collectivité, et de 8 représentants suppléants (4 pour chaque collège également).

-de respecter la parité représentative homme/femme en imposant 2 hommes et 2 femmes dans chaque collège.

L'avis des représentants de la collectivité sera recueilli pour l'ensemble des questions soumises au CST.

Vote	Nbre de Voix	Elus
Pour	27	
Contre		
Abstention		

Tableau des emplois permanents :

- Création d'un poste d'agent d'accueil de médiathèque.
- Suppression du poste de responsable urbanisme, culture, patrimoine, accueil et formalités administratives.
- Modifications de postes :
 - d'assistant administratif des Services Techniques,
 - de directeur des Services Techniques,
 - d'assistant administratif RH.

Tableau des emplois non-permanents :

- Création de poste d'un agent d'accueil du service Maintenance,
- Renfort au service Accueil - formalités administratives,
- Modification de poste d'un agent d'accueil de médiathèque,

→Le Conseil municipal, à la majorité, approuve le nouveau tableau des emplois communaux permanents et non permanents qui prend en compte des créations, modifications et suppressions de postes afin d'ajuster les emplois aux besoins nouveaux.

Vote	Nbre de Voix	Elus
Pour	21	
Contre	4	PERNOT Bernard, LOUCHENE Haquime, BATARAY Zerrin, DIARRA Maryam
Abstention	2	GIBERT Stéphane, KEKDJIAN Béatrice

-Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le maire a informé l'assemblée des décisions prises en vertu de la délibération du conseil municipal n°2020-02 du 18/06/2020.

→Aucune décision n'a été prise par le Maire.

Questions orales de B. Pernot

▪ **Question n°1 :**

-L'éducation à la citoyenneté et à l'environnement apparaît régulièrement dans la communication municipale. Cependant, ne serait-il pas judicieux, par le biais d'actions que nous pourrions mettre en place telles que des journées ou des semaines thématiques, de mobiliser également nos associations et notre population.

En effet nous observons des dépôts de mégots aux alentours de certains cafés ou de nombreuses déjections canines dans certaines de nos rues.

De plus une réflexion serait intéressante afin de pouvoir réduire les nuisances des poids lourds montée des Chapôts qui impactent par leur bruit ou par des fissures les habitations limitrophes.

➤ **Réponse de M. le Maire**

Effectivement, les moyens de communications mis en place par la Ville rappellent souvent les règles de savoir-vivre : bruits, nuisances diverses, propreté, etc...il revient aux associations d'organiser ce type de journées. La Mairie sera toujours à leur côté pour favoriser ce type d'initiative. Concernant les camions qui traversent de plus en plus fréquemment la commune,

l'effet de l'augmentation du coût des péages d'autoroute et du contournement de Péage-de-Roussillon en sont la cause principale.

▪ **Question n°2 :**

Est-il normal qu'une telle publicité soit visible sans aucune intervention de votre part dans un espace public ?

Un stand pour le domaine des Merisiers a été mis place du château, par la société Cogedim. Nous pouvions lire l'existence de l'école primaire St Jacques et du lycée Jeanne d'Arc mais rien sur notre école Henri Wallon ou sur la cité scolaire de l'Edit.

Comment peut-on accepter une telle publicité peu respectueuse du principe de laïcité ?

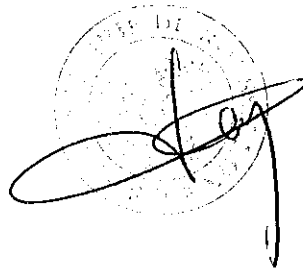
➤ **Réponse de M. le Maire**

De nombreuses voix se sont élevées concernant cette publicité qui ne nous avait pas été communiquée et j'ai demandé au groupe Cogedim d'intervenir immédiatement afin qu'elle soit modifiée. Cette publicité a été retirée.

Informations diverses.

Le Conseil municipal est informé que M. BOUDJAHFA, adjoint d'animation, sera mis à disposition du Centre Social, du 11/07/2022 au 15/07/2022 pour l'encadrement du séjour jeunes été 2022, moyennant un remboursement à la Ville de 903 €.

**Pour le Maire empêché,
René Pey, 1^{er} adjoint.**



**Les délibérations et les décisions correspondantes peuvent être consultées à la
Direction Générale des Services.**